

Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 15 Décembre 2009 à 19 heures

Relevé de décisions

1/ Rapport 2008 Communauté de Communes Cœur de Pévèle

Le rapport d'activités de la Communauté de Communes Cœur de Pévèle établi pour l'année 2008 a été présenté au conseil municipal par le maire président de la structure

2/ Prix décorations Noël 2009

Il est décidé, à l'unanimité, l'attribution de subventions aux Orchésiens qui décorent leur habitation pour les fêtes de fin d'année. Ces subventions se feront sous forme de prix de 80€, 50€, 30€, 20€ et 15€ dans chacune des catégories (maisons individuelles, maisons mitoyennes et appartements) et 80€, 50 € et 30 € pour les vitrines décorées, auxquels s'ajoutent 3 prix hors concours de 80€

3/ Tarifs des services 2010

Les tarifs à appliquer pour 2010 ont été approuvés à l'unanimité conformément aux propositions ci jointes

4/ Convention GEPSAL

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, le renouvellement de la convention avec le GEPSAL pour un emploi d'éducateur sportif à compter du 1er janvier 2010 et à hauteur de 204 heures.

5/ Exonération de la redevance pour non réalisation d'aires de stationnement

Suite à la demande du Conseil Général, le Conseil Municipal a accordé l'exonération de la redevance pour non réalisation d'aires de stationnement pour l'immeuble sis à ORCHIES 36 Place du GI de Gaulle, où se tient le « point relais services ».

6/ Vente parcelle « Le Carnoy »

Il est décidé, à l'unanimité, de vendre à GRT GAZ à l'euro symbolique un lot de 160 m2 cadastré A 2562 et 2561 pour la création d'un poste de gaz nécessaire au programme d'aménagement de la zone « Le Carnoy ».

7/ Taxe d'inhumation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la délibération du 30 janvier 1998 portant à instaurer une redevance, et non une taxe, pour le dépôt d'urnes funéraires dans une sépulture ou une case de columbarium ainsi que d'en fixer le montant à 25 €

8/ Adhésion d'une commune au Parc Naturel Régional

Avis favorable à l'unanimité est donné par le Conseil Municipal pour l'adhésion de la commune de NOMAIN au Syndicat des Communes Intéressées au Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

9/ Autorisation de poursuite du comptable public

Suite au décret N° 2009-125 du 3 février 2009, le Conseil Municipal a décidé de donner à son comptable public autorisation permanente à tous les actes de poursuite à l'encontre d'un débiteur dans les modalités prévues par la loi.

10/ Passage du contrat temps libre dans le contrat enfance jeunesse

Suite à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le passage du « Contrat Temps Libre » (enfants de + de 6 ans) dans le « Contrat Enfance Jeunesse ». Ce dispositif permet le financement partiel des projets Enfance et Loisirs.

11/ Zone de Développement Eolien

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour présenter au Préfet du Nord un projet de création de zone de développement de l'éolien, étude réalisée préalablement par le cabinet spécialisé AIRELE pour le compte de la Communauté de Communes Cœur de Pévèle et dont la compétence en la matière a été reprise par la commune.

12/ Révision simplifiée du PLU

Dans le cadre de la réalisation du complexe sportif, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la révision simplifiée du plan local d'urbanisme afin de permettre un recul moindre que celui imposé en bordure de la RD 953 (75 mètres actuellement), de lancer l'enquête publique et de mandater le bureau d'études chargé de réaliser les études nécessaires

13/ Modification règlement du PLU

Le Conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, pour lancer une enquête publique afin de modifier le règlement du PLU en assouplissant les règles du coefficient d'occupation des sols (COS) pour le supprimer sur la totalité de la commune d'ORCHIES

14/ Approbation des nouveaux statuts et de la charte 2010-2022 du Parc Naturel Régional

Le Conseil Municipal a unanimement approuvé les nouveaux statuts ainsi que la charte 2010-2022, charte transfrontalière, portant sur une volonté d'harmonisation de l'espace géographique et de gestion multi partenariale du territoire.

15/ Convention SPA

Accord du Conseil municipal pour renouveler la convention arrivée à échéance et signée avec la SPA de MARLY qui assure l'enlèvement et l'accueil des animaux errants sur le territoire communal.

16/ Délibération sur la réforme territoriale

Le Conseil Municipal décide de prendre une délibération de principe afin de s'opposer au projet gouvernemental relatif aux modalités de la réforme territoriale ainsi que sur le projet de suppression de la taxe professionnelle

17/ Autorisation box vélos

Accord du Conseil Municipal pour autoriser la SNCF à installer des box à vélos sécurisés aux abords de la gare, sur un terrain appartenant au Département.

18/ Subventions exceptionnelle et de démarrage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Amicale Laïque section tennis de table pour le tournoi des 20 ans et une subvention de démarrage d'un montant de 150 € à l'association « Les Bugs », nouveau club des supporters du BCO et créé le 18 mai 2009

19/ Délégation de signature au Directeur Général des Services

Accord unanime du Conseil Municipal pour donner pouvoir au Directeur Général des Services afin de signer en lieu et place de M. le Maire, à chaque fois qu'il est empêché, les actes notariés relatifs à l'achat ou la vente de biens immobiliers

20/ Cession de parcelles à NOREADE

Accord du Conseil Municipal pour la vente à NOREADE de petites parcelles cadastrée A 1356, 1357, 1360, 1362, 1364 et 1367 d'une superficie totale de 300 m² pour un montant de 45€

21/ Recrutement agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu à ORCHIES à compter du 21 janvier 2010. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les personnes recrutées pour l'occasion seront rémunérées comme suit : par habitant : 1,25 €, par logement : 0,75 € et 20 € par séance de formation suivie. Une dotation de l'Etat de 17 528 € sera perçue par la commune pour mener à bien ce travail.

22/ Nomination conseillers quartier « Les Hauts d'Orchies »

Le Conseil Municipal approuve le remplacement de Mme Emilie CORDONNIER, MM. Claude DELENCRE et Samuel DEBRIL, conseillers de quartier « les Hauts d'ORCHIES » démissionnaires, par Mme Sylvie LEVRAT et M. Jean-Michel KIBBE.